



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)
PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENTS (PMF) DU FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT
(FEM)
Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)

Numéro :	EOI/UNDP/HAI/15/091
Date limite de candidature :	30 Octobre 2015
Pays d'exécution :	Haiti
Zones d'exécution :	SUD

I. Contexte:

Le Programme de Micro de Financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) offre aux Organisations Non Gouvernementales et aux Organisations communautaires de Base (ONG / OCB) des pays en voie de développement, des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Le PMF est un Programme du FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Le PMF **Haiti** a commencé à financer des projets en **2008**. Depuis lors, il a financé et a fourni des appuis techniques à plus de **50** projets de subventions. Dans sa 6ème phase opérationnelle (OP6) qui sera mise en œuvre de 2015 à 2018, l'objectif du PMF est le suivant: «soutenir la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action au niveau national et mondial".

Le tableau ci-dessous présente les éléments clés ou «les initiatives stratégiques» qui sont de caractère multi-focal et qui guideront le Programme dans la mobilisation de subventions/ressources additionnelles dans OP6.

Les pays pourront établir et sélectionner les initiatives stratégiques, parmi celles indiquées ci-dessous, en fonction des priorités nationales et à la suite des consultations multipartites.

Les initiatives stratégiques du PMF pour OP6 sont :

1. Conservation des paysages terrestres /marins communautaires ;
2. Agro écologie intelligente et innovante, adaptée aux contextes du changement climatique ;



3. Co-avantage d'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone ;
4. Coalitions locales et mondiales de gestion de produits chimiques ;
5. Plateformes de dialogue, de planification et d'échange entre les Organisations de la Société Civiles et le Gouvernement ;
6. Promotion de l'inclusion sociale:
 - i. Intégration du genre,
 - ii. Implication de la jeunesse,
 - iii. Subventions aux populations locales ou autochtones ;
7. Portée globale du programme de connaissances basée sur les pratiques des citoyens ;
 - i. Bibliothèque numérique des innovations communautaires (base de données numériques des innovations communautaires)
 - ii. Echange Sud-Sud sur les innovations communautaires.

Un élément clé de la mise en œuvre du PMF dans la OP6, sera le développement de l'approche conservation des paysages terrestres / marins au sein des pays pour focaliser/concentrer l'octroi de subventions et promouvoir la programmation stratégique et le regroupement des projets de petites subventions dans le but d'atteindre un plus grand impact et mener à des synergies et à des opportunités sur une plus grande échelle. Selon la taille et le contexte des pays, ainsi que les fonds disponibles pour l'octroi de subventions, les pays peuvent sélectionner un ou plusieurs paysages terrestres / marins dans lesquels les projets communautaires seront soutenues.

Le PMF se concentrera sur le soutien et la coordination des actions concrètes au niveau local en fournissant un financement à petite échelle pour les projets communautaires locaux dans des paysages prioritaires donnés, pour atteindre les impacts à l'échelle du paysage dans les pays en voie de développement. Le PMF procédera également à l'examen, à l'analyse et à la codification des résultats de ces actions sur le terrain en vue de distiller et de diffuser les enseignements qui peuvent être utilisés pour la réplique dans le pays et dans d'autres parties du monde.

Un autre élément clé de l'approche du PMF dans la OP6, sera de renforcer son rôle en tant que Grant maker+ en planifiant stratégiquement l'offre de services nécessaires à la réalisation d'une plus grande incidence de portefeuille, ce qui peut être fait par l'utilisation sélective des subventions de renforcement des capacités pour les projets programmés ou pour des services d'appui à des réseaux et des partenariats hors subvention.

Le but de cet avis d'appel à propositions est de solliciter auprès des Organisations de la Société Civile de présenter des propositions qui aideront le PMF à entreprendre un processus préparatoire en vue de l'élaboration de sa stratégie pour OP6.



Cela impliquera des consultations multipartites, le développement de l'évaluation de base/de référence du paysage terrestre/marin, prioritaire, identifié et l'élaboration de la Stratégie Nationale du Programme pays (CPS) de OP6, en étroite coordination avec le Coordonnateur National du PMF et le Comité National de Pilotage d'Haiti

Les principales étapes de ce processus préparatoire et les services attendus sont décrits ci-dessous.

II. Etapes clés dans le processus d'élaboration du Document de Stratégie du Programme pays pour OP6 (CPS)

Étape 1. Consultations sur la stratégie du programme pays et exercice de cadrage

- Pour amorcer l'élaboration de la Stratégie PMF de OP6 du programme Pays (CPS), une évaluation et un exercice de cadrage doivent être entrepris qui dresseront le bilan des résultats et des réalisations du programme pays du PMF, jusqu'à ce jour et identifier les orientations prioritaires de programmation de OP6 en lien avec le document de projet OP6, les priorités nationales du pays, les orientations programmatiques du FEM 6 et le potentiel du pays en synergie avec le PNUD et autres Agences ou Organismes partenaires. Cette consultation CPS et le processus de cadrage seront étendus au-delà du CNP et impliqueront les parties prenantes concernées du Gouvernement, de la Société Civile, du bureau pays du PNUD, les Organismes du secteur publics et privés et d'autres partenaires. Son but est d'identifier les niches ou créneaux du PMF pour la programmation dans OP6 afin d'axer le programme pour fournir l'impact stratégique attendu, conformément aux orientations et les initiatives d'OP6.

Ce processus comprendra les grands éléments suivants:

- a) Les communications, la sensibilisation et le développement de capacité concernant OP6 et ses initiatives stratégiques. Ces communications doivent servir à expliquer la nécessité de focaliser le PMF sur les domaines du paysage terrestre/ marin pour la réalisation d'un impact stratégique plus grand, grâce au regroupement des projets et la réalisation des synergies.
- b) Consultations multilatérales. Ce processus de consultation devrait inclure le CNP, le (Comité Technique Consultatif: TAG) et d'autres partenaires concernés du



Gouvernement, de la Société Civile, du PNUD, des agences partenaires, etc., afin de parvenir à un large consensus sur l'approche du programme pays de OP6.

- c) Sélection de la zone d'intérêt du paysage terrestre / marin, en tenant compte de la niche du PMF, des opportunités, des défis et du potentiel de synergies, etc. Selon la taille du pays et les ressources de subvention disponibles, les programmes pays peuvent sélectionner un ou plusieurs paysages terrestres ou marins. Pour les pays les plus petits, tels que les SIDS, le pays tout entier peut être considéré comme un paysage terrestre ou marin - dans de tels cas, le programme pourrait identifier un focus thématique ou une niche pour s'assurer que la subvention du PMF soit stratégique et permette d'obtenir un plus grand impact.
- d) La subvention hors de la zone paysage terrestre / marin sélectionné. Dans OP6, jusqu'à 30% des ressources de subvention pourraient être alloués hors des zones de paysage terrestre / marin, à condition que ces fonds soient utilisés de manière stratégique. Les critères de priorisation des projets et une typologie des projets peuvent être identifiés dans l'exercice de l'évaluation générale et de cadrage. Par exemple, la priorité peut être donnée par le programme pays aux subventions hors de la zone de paysage terrestre / marin, pour :
- o Les projets qui favorisent l'innovation par rapport aux initiatives et orientations stratégiques OP6 du PMF
 - o Les projets qui offrent de nouvelles opportunités de partenariats et de réplication ;
 - o Les projets qui aident à traduire les leçons de paysage en politique ou à promouvoir l'assimilation ;
 - o Les projets qui utilisent des plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement et qui favorisent l'engagement de la Société Civile et le Gouvernement dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.

Les principaux résultats à produire à ce stade, seront les suivants: (a) un bref rapport documentant le processus de consultation et d'établissement de la portée dont les accords clés sur l'approche CPS sont enregistrés, et (b) une ébauche de la CPS a déjà été élaborée dans la mesure du possible avec l'approche paysage terrestre/ marin qui doit être entièrement achevé dans l'étape 2.



Étape 2. Evaluation de base des paysages terrestres / marins sélectionnés

Le processus d'évaluation de base des paysages terrestres ou marins sera guidé par la consultation et l'exercice de projection du CPS dans le pays qui se réfère au consensus sur les priorités et la planification de la mise en œuvre des résultats d'OP6 dans le pays.¹ La stratégie paysage terrestre et/ou marin élaborée pour chaque programme pays, décrira l'approche paysage terrestre et/ou marin, pour soutenir les activités environnementales mondiales en relation avec les initiatives stratégiques sélectionnées dans la Stratégie du programme pays du PMF qui contribue au développement durable au niveau communautaire.

L'objectif de l'évaluation de base est d'appuyer les Coordinateurs Nationaux du PMF et les Comités Nationaux de Pilotage pour a) élaborer une base de paysage terrestre et/ou marin, b) élaborer une stratégie de paysage terrestre et/ou marin qui guidera l'élaboration de subvention avec les typologies des propositions de projets et l'identification des séries d'indicateurs pour les initiatives stratégiques sélectionnées du PMF. L'évaluation de base fournira des informations sur l'état actuel des paysages terrestres et/ou marins, à travers les consultations avec les communautés locales et les parties prenantes qui peuvent être utilisées comme un support en vue de fixer les objectifs et les résultats attendus.

L'Évaluation de base du paysage terrestre et/ou marin étudiera les principaux défis, les questions environnementales mondiales et identifiera les opportunités ou les possibilités d'actions des OSC et des Communautés. Le processus d'évaluation inclura les consultations communautaires et assurera la participation des parties prenantes au paysage terrestre et/ou marin, y compris les Autorités locales, la société civile, les organisations communautaires et autres partenaires pertinents. L'évaluation de base inclura les éléments principaux suivants:

- a) **Situation de référence.** i) Identification du contexte du paysage terrestre et/ou marin, y compris les menaces à l'environnement mondial, le développement durable, et les principales actions et plans en cours; ii) identification des parties prenantes pertinentes au sein ou hors du paysage terrestre et/ou marin qui doivent être impliqués et jouer un rôle. Les limites du paysage terrestre et/ou marin doivent être également identifiées avec une analyse des activités de base que le PMF peut initier ainsi que les lacunes sur lesquelles il peut intervenir pour leur résolution.
- b) **Elaboration des initiatives stratégiques de OP6 du PMF dans le contexte du paysage terrestre/marin.** Sur la base des résultats de la consultation du CPS et de la détermination de sa portée, le pays aura identifié les priorités stratégiques sélectives pour l'octroi des subventions. Dans l'évaluation de base de la mise en œuvre des initiatives stratégiques prioritaires de OP6 sélectionnées par les pays, seront élaborés



dans le contexte paysage terrestre/marin avec (a) des typologies des projets élaborés, (b) le cadre des indicateurs des objectifs et des résultats de développement.

- c) **Les modalités de mise en œuvre seront proposées**, telles que i) les liaisons et les raccordements des projets dans le paysage terrestre/marin pour l'apprentissage et l'échange soient possibles, ii) l'engagement avec les Autorités locales soient favorisés, iii) l'influence politique et les possibilités d'élargissements soient identifiés, iv) la promotion du M&E participatif permette l'implication de la communauté, la facilitation de la gestion des connaissances, la saisie et la diffusion des résultats.

A la suite du processus d'évaluation de base du paysage terrestre/marin, un rapport sera produit qui présentera l'analyse, l'élaboration de la stratégie PMF au sein du paysage terrestre et/ou marin et ses modalités de mise en œuvre. Le rapport présentera également le processus de consultation entrepris et les résultats communautaires en découlant. Ce rapport sera présenté au CNP et au CN et peut être, si besoin, préparé en langues nationales (noter que l'examen par le CPMT ne sera pas nécessaire).

Etape 3. Finalisation de la Stratégie du Programme pays

Sur la base de l'achèvement des étapes ci-dessus et du processus d'évaluation des paysages terrestres/marins sélectionnés, la stratégie du programme pays du OP6 du PMF (CPS) sera entièrement élaborée et finalisée. Un projet du CPS complet (pas plus de 25 pages) sera produit pour examen et commentaires par le CN et le CNP. Il sera aussi partagé pour examen et approbation par le CPMT. Toutes les remarques finales provenant du CNP et du CPMT seront prises en considération et figureront dans le projet final du CPS qui sera ensuite largement partagées et postées en ligne pour information du public.

III. Portée de la mission:

Les principales responsabilités du titulaire seront d'entreprendre tout (ou une partie) des étapes clés de 1 à 3 décrites dans le point II ci-dessus, sur la base des besoins et l'accord spécifique avec le PMF du programme pays d'Haiti. Le titulaire devra produire les principaux services attendus dans les différentes étapes clés d'une manière professionnelle et en temps opportun. L'achèvement en temps opportun de tous des services clés attendus sera cruciale pour ce projet, étant entendu qu'il préparera un CPS bien élaboré pouvant favoriser une prise de décision sur l'importance des subventions à accorder au paysage terrestre / marin sélectionné par le Programme pays.

Il est prévu que l'ensemble du projet, si on entreprend les étapes de 1 à 3, soit achevée dans un délai de quatre mois.

Le titulaire concevra des exercices préparatoires et aidera à préparer et à faciliter les consultations tout au long des étapes clés décrites ci-dessus, y compris la préparation des informations et des documents de base nécessaires. Le candidat/titulaire saisira et



documentera les principaux points de discussion et accords des consultations des parties prenantes au niveau national et paysage terrestre / marin.

Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du PMF (CN) et les membres du Comité National de Pilotage (CNP) (et les membres du Groupe consultatif technique (TAG) le cas échéant) en effectuant les étapes de 1 à 3.

En d'autres termes, le titulaire élaborera des exercices préparatoires, aidera à préparer et à faciliter les consultations, y compris la préparation d'informations nécessaires et des documents de base à ce propos. Le titulaire travaillera avec le Coordinateur National du PMF (et les membres du Comité National de Pilotage et les membres du TAG : Comité Technique Consultatif de façon appropriée) pour clairement identifier les paysages terrestres et marins et leurs limites/frontières et analyser toutes les expériences, ressources et réseaux existants dans la gestion durable des paysages terrestre/marins, et les questions environnementales mondiales sur lesquelles le programme pays peut se baser et ajouter la valeur à d'autres initiatives et lacunes s'il y en a, où le programme pays peut être positionné pour intervenir.

IV. Qui peut soumettre les propositions ?

Le projet peut être mis en œuvre par une institution académique ou une ONG nationale ou internationale appropriée et expérimentée, comme un projet de renforcement des capacités sur le terrain et financé par une subvention. La proposition indiquera clairement l'expérience, le profil et les principaux diplômes du candidat, ainsi que ceux de ses organisations partenaires dans les questions à traiter.

Instructions aux soumissionnaires

Les organisations intéressées à participer à cette activité doivent suivre les instructions mentionnées ci-dessous pour manifester leur intérêt à participer.

1. Date limite de la soumission: Les dossiers doivent être reçus au plus tard le **30 Octobre 2015 à 12h00**, heure locale, sous plis cachetés à Bureau du PNUD sis à MINUSTAH Logbase, Boulevard T. Louverture & Clercine 18, Prefab 16.
2. Les questions peuvent également être envoyées par courriel à procurement.ht@undp.org Prière d'inscrire le numéro de référence **EOI/UNDP/HAI/15/091** dans toute soumission d'intérêt.
3. Proposition du budget: Le budget proposé doit détailler les coûts réels pour bien exécuter l'activité. Le budget doit être indiqué en gourdes haïtiennes (HTG). Le budget préparé en réponse



à cet appel à manifestations d'intérêt doit rester valable jusqu'à la signature d'un accord avec le PMF.

V. Application:

Compétences requises:

- Excellente capacité de réflexion stratégique, d'expertise et d'expériences dans la gestion du paysage terrestre/marin ;
- Expériences avérées à travailler avec les initiatives communautaires ainsi que l'expérience en processus participatif communautaire et des parties prenantes ;
- Capacité prouvée à mener et à produire les résultats d'une recherche de haute qualité et la possibilité d'absorber, d'analyser et de synthétiser de grandes quantités d'informations complexes, dans des délais courts;
- Solide expertise sur les questions environnementales mondiales et le développement durable
- Forte aptitude de présentation et d'animation ;
- Compétences exceptionnelles de rédaction de politiques, de stratégies et d'élaboration d'outils de communication pour une variété de publics, y compris la société civile et les décideurs politiques ;
- Excellentes compétences de rédaction, de présentation, de communication et de facilitation en anglais, français ou espagnol, ainsi que dans les langues nationales pertinentes dans les pays où opère le Programme de Micro Financement (PMF) ;
- Bonne connaissance du PMF du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), de sa vision et de sa mission;
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique et de la navigation sur le Web.

VI. Budget:

Le montant maximum de subvention pour le présent projet, sera limité à \$25.000 et les candidats devront fournir une estimation budgétaire détaillée des activités envisagées.

VII. Période de services (le cas échéant):

L'ensemble du processus comprenant les 3 étapes clés devrait être achevé dans un délai de quatre mois dont la première étape achevée dans un mois ou moins. Veuillez fournir un calendrier détaillé dans le cadre de votre proposition.



Pour la soumission des propositions et pour obtenir de plus amples informations, prière de contacter:

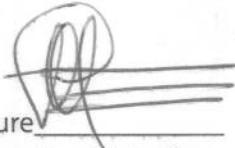
Jean Parnell Dimanche, Coordinateur National, PMF/FEM, Haiti

Les propositions remplies doivent être reçues par le Coordinateur National du PMF au plus tard le 30 Octobre 2015, à 12 heures (heure d'Haiti)

Termes & Conditions:

Ceci est une demande des manifestations d'intérêt uniquement. L'émission de cet AMI n'oblige en aucune façon le PNUD ou PMF d'attribuer une subvention, ni ne s'engagent ou de payer pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une application.

Le PNUD décline toute responsabilité sur des dossiers d'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) qui ne seront pas reçus à l'adresse indiquée.

Signature 
Directeur des Opérations
PNUD Haiti

